VILLE DE SAINT-GHISLAIN

AVIS - RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE PROJET DE CATÉGORIE B AVEC ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

DEMANDEUR ET ADRESSE POSTALE:

VIBRANTZ MINERALS SRL, Rue du Bois à 7334 Saint-Ghislain

PERSONNE DE CONTACT:

Grégory Nette - Tel: M. +32 492 11 30 75 - Courriel: gregory.nette@vibrantz.com

OBJET:

Demande de permis unique de classe 1 visant le renouvellement global des activités de l'établissement et l'extension du bassin de déchets dangereux « ENM ». L'établissement est classé SEVESO seuil haut et est concerné par la directive IED.

LIEU D'IMPLANTATION:

Rue du Bois à 7334 Saint-Ghislain

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, la SRL VIBRANTZ MINERALS vous invite à participer à la réunion d'information relative à l'objet susmentionné et organisée :

Le jeudi 25 avril 2024 à 18h00

A la salle du restaurant du parc - Rue du parc à 7331 Baudour

Cette réunion d'information a pour objectif :

- 1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- 2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- 3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
- 4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, soit jusqu'au vendredi 10 mai 2024, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au Collège communal du lieu où s'est tenue ladite réunion, en y indiquant ses nom et adresse :

<u>SOIT</u> en les envoyant au Collège communal de la Ville de Saint-Ghislain – Administration communale de Saint-Ghislain, Service Aménagement du Territoire, Rue de Chièvres 17 à 7333 Tertre.

SOIT en les envoyant par courriel à info@saint-ghislain.be.

Elle en adresse une copie aux demandeurs, lesquels la communiquent sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences. Les courriers ainsi collectés par le bureau d'études en charge de la réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement sont traités par ce dernier en vue d'apporter des réponses aux éléments soulevés. Les coordonnées des expéditeurs ne sont pas utilisées à des fins commerciales.